

Eh bien ! Dieu ne doit rien non plus aux bonnes œuvres, même à celles des justes, quand elles ne sont pas faites pour lui. Jésus-Christ l'affirme expressément dans l'Évangile : "*Gardez-vous, dit-il, de faire vos œuvres justes pour être vus des hommes. Autrement, vous auriez reçu votre récompense, et vous n'auriez rien à attendre de votre Père qui est dans le ciel.*" (Matth. vi.)

C'est en agissant avec des intentions surnaturelles que nous rapportons à Dieu nos bonnes œuvres. Ces intentions peuvent être de plusieurs sortes : ainsi, nous pouvons agir par un motif de foi, d'espérance, de charité, de crainte de Dieu, etc. Mais on a l'intention la plus parfaite, quand on agit par le motif de la charité.

Il n'est pas nécessaire de penser à son intention au moment même où l'on fait un acte bcn. Il suffit qu'on l'ait formée à l'avance et qu'elle ait une influence réelle sur l'acte. Je mets, par exemple, en réserve une somme que je veux donner aux pauvres pour l'amour de Dieu. Le jour où j'ai l'occasion de la distribuer, j'oublie de penser à Dieu. Mon intention subsiste virtuellement et sanctifie mon aumône. Cependant, si les intentions *virtuelles* suffisent, il n'en est pas moins vrai qu'il est plus parfait d'avoir des intentions *actuelles*. Aussi faut-il imiter la coutume des bons chrétiens qui renouvellent à Dieu chaque matin l'offrande de toutes leurs actions. Plus louables encore sont ceux qui la renouvellent plusieurs fois le jour.

2. — Il nous reste à dire quels fruits le juste retire ou peut retirer de ses bonnes œuvres surnaturelles.

Avant tout, ces œuvres *méritent en stricte justice* un nouveau degré de grâce sanctifiante sur la terre, et un nouveau degré de gloire au ciel. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les textes de l'Écriture où Dieu promet le ciel en récompense des œuvres faites dans la charité. Le ciel nous y est présenté comme une *couronne que Dieu donnera à tous ceux qui l'aiment* (II Tim. iv; Jacob. i, 12) et *selon la mesure de leurs bonnes œuvres* (Cor. III, 8). Ces textes ne parlent, il est vrai, que de la gloire céleste. Mais, la grâce sanctifiante étant à la gloire ce que la semence est à la moisson, tout ce qui augmente notre droit à la gloire doit d'abord augmenter en nous la grâce.

Outre le mérite, nos œuvres surnaturelles peuvent avoir encore deux autres fruits.

Par elles, nous pouvons expier les peines temporelles dues